Image not found or type unknown

Réduction de la pension alimentaire abusive

Par **decibel**, le **06/02/2008** à **13:28**

bonjour,

j'ai la garde de mes 3 enfants et mon ex compagnon me verse une pension alimentaire mensuelle.

Mes enfants étaient couverts en part mutuelle sous le numéro de leur père jusqu'au 31/01/2008. Suite à des relations houleuses entre nous mon ex compagnon a déduit de sa propre initiative la somme de 44 Euros correspondant à la cotisation qu'il paye pour nos enfants. A-t-il le droit de déduire de son propre chef la participation mutuelle de la pension alimentaire de mes enfants? Si la réponse est négative quels sont mes recours pour récupérer les 44 Euros qu'il m'a retiré de la pension de Janvier2008;

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés